

RENOUVELLEMENT SELON LES DISPOSITIONS TRANSITOIRES DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION

au tir des artifices de divertissement du groupe C4-T2 - Niveau 1

(en utilisant ce présent formulaire le postulant est dispensé de produire une demande manuscrite)

Si vous êtes titulaire d'un carnet de tir validé (conformément à l'arrêté du 17/03/2008).

•	Si vous avez participé au montage ou au tir de <u>t</u> des articles pyrotechniques classés dans les cat <u>de 5 ans précédant votre demande.</u>		
Pour cela, vous devez joindre à votre demande de renouvellement de certificat de qualification :			
[□ l'agrément relatif à la mise en œuvre des artifices		
[□ le certificat de qualification C4T2 – Niveau 1		
(□ la preuve de votre participation (fiches de paies, attestations délivrées par l'organisateur du spectacle, carnet de tir comportant une mention de la participation validée par le cachet de l'organisateur) au montage ou au tir de <u>trois spectacles pyrotechniques</u> comportant des articles pyrotechniques classés dans les catégories C4 ou T2 sur une <u>période maximale de 5 ans précédant votre demande</u>		
[□ un justificatif de domicile de mois de 6 mois (quittance d'électricité, de téléphone)		
[□ la copie d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport)		
Identité du candidat : Nom :			
Prénom:			
Date	de naissance :	Lieu:	
Adresse complète du candidat :		Téléphone fixe :	
		Téléphone mobile :	
		Courriel :	
Date:		Signature :	

Dossier à retourner à l'adresse suivante :

Préfecture des Ardennes
Cabinet - Service des sécurités
Bureau gestion de crise, défense et sécurité nationale
1, place de la préfecture - BP 60002
08005 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES